



Obernai, le 19 mars 2024

Madame Catherine EDEL-LAURENT
Conseillère Communautaire
27 rue de la Chapelle
67210 OBERNAI

DIRECTION GENERALE

REF. : BF/AS/PL/70

Dossier suivi par Audrey SCHIMBERLE

Directrice Générale des Services

☎ : 03.88.95.53.52

✉ : ccpso@ccpso.com

LETRE RECOMMANDEE AVEC AVIS DE RECEPTION

OBJET : réponse à votre courrier du 28 février 2024
Avenant n°3 DSP gestion des équipements aquatiques
Fonctionnement et pilotage Le Rés'O

Madame la Déléguée Communautaire,

Les Elu(e)s ont œuvré durant de nombreuses années pour la construction et l'exploitation de l'espace aquatique L'O à Obernai. Entre 2019 et 2022, les Maires de la Communauté de Communes ont tout mis en œuvre pour rétablir, au sein de cet équipement majeur des Terres de Sainte Odile, une exploitation apaisée et résolument orientée vers la satisfaction de tous les publics (scolaires, club et grand public).

La société Récréa, en sa qualité de délégataire de service public, a dû absorber en 2020 les effets de la crise du Covid et en 2023, les effets de la guerre en Ukraine par le biais des hausses des prix du gaz et de l'électricité.

Dans le cadre du suivi du contrat par les services techniques de la Communauté de Communes, un important travail a été engagé pour neutraliser les effets de la crise énergétique sur l'exploitation de L'O, ces points ont été présentés aux Elu(e)s en séance plénière en décembre 2022 :

- Notre délibération n° 2022/05/13 du 21 décembre 2022 portant avenant n°1 à la Délégation de Service Public,
- Actions techniques sur les consommations énergétiques,
- Actions pédagogiques sur les consommations énergétiques.

Enfin, la société Récréa a engagé des discussions avec son sous-traitant Engie Solutions pour obtenir un effort financier de leur part sur le contrat qui les lie en matière d'achat d'énergie. Le tableau en pièce jointe est la synthèse financière du volet énergétique, hors neutralisation tarifaire.

36-38 rue du Maréchal Koenig
CS 50085
67213 OBERNAI CEDEX

Tél. : 03 88 95 53 52
ccpso@ccpso.com

www.cc-paysdesainteodile.fr

Vous nous interrogez une nouvelle fois sur l'exploitation de notre espace entreprises et de coworking « Le Rés'O », toutes les informations ont été communiquées aux Elu(e)s de la Communauté de Communes. La compétence « développement économique » ne fait pas partie des thèmes confiés aux commissions thématiques et relève pleinement du Bureau des Maires.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Bernard FISCHER,
Président



A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a stylized, looped flourish.

TABLEAU EXPLICATIF DE L'INDEMNITE D'IMPREVISION PREVISIONNELLE LIEE A LA HAUSSE DES TARIFS DU GAZ ET DE L'ELECTRICITE

	Tarifs	Année normale	Tarifs crise 2023	2023 (coûts)	Ecart
Electricité	101,96 € kwh	269 072 €	300,13 € kwh	792 067 €	522 955 €
<Cogénération		-85 000 €			-97 000 €
Gaz	40,76 € kwh	148 663 €	147,44 € kwh	537 787 €	389 124 €
		332 735 €		1 329 853 €	815 118 €
	Gain usagers				- 174 000 €
	Gain CCPO				- 264 000 €
	Négo énergie				- 188 365 €
	INDEMNITE D'imprévision max				188 753 €